

- REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE
Honneur – Fraternité – Justice



**Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre
l'Exclusion (TAAZOUR)**



Avis de Demande de Consultation

Pays : Mauritanie

Nom du Bénéficiaire la population de la commune de Boulahrath

Source de financement : TAAZOUR

Référence : Consultation N° 40/ADHOC/2025

Intitulé du Marché : « Travaux de construction d'un siège de la commune de Boulahrath ».

1. Cette Demande de Consultation fait suite à la publication du PAA le 20/06/2025
2. La Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR) sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour la Consultation citée en référence.
3. La procédure sera conduite par mise en concurrence en recourant à une Consultation simplifiée ouverte à tous les soumissionnaires éligibles.
4. Le dossier de consultation en version PDF est joint en Annexe au présent avis.
5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leur intérêt à participer à la présente consultation à l'adresse indiquée au point 7 ci-dessous afin qu'ils puissent obtenir les réponses aux demandes de clarifications éventuelles émanant des autres candidats.
6. Les candidats éligibles intéressés peuvent solliciter des clarifications sur le dossier de consultation en adressant une demande écrite par papier ou par mail au **Responsable d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils**. Cette demande devra être formulée au plus tard deux (02) jours avant la date limite de dépôt mentionnée à l'article 11 ci-dessous. Les réponses aux demandes de clarification seront envoyées par mail au candidat qui a effectué la demande de clarification aux autres candidats qui ont informé TAAZOUR de leur intention de participer à la consultation sous réserve qu'ils aient fournis leurs adresses mail.
7. L'adresse du **Responsable d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils** est la suivante :

« Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion (TAAZOUR) Siège Social : ILOT K. Ext S2-232bis NOUAKCHOTT-MAURITANIE

Téléphone : 45 24 38 99/ 36 33 23 15, e-mail : aboulaminedieng@gmail.com.

8. Pour être jugé qualifié, le Soumissionnaire doit fournir la preuve d'avoir réalisé au moins un (1) marché similaire au cours des Cinq (5) dernières années au profit d'une entité publique ou parapublique. Un marché est considéré comme similaire s'il porte sur la construction ou la réhabilitation d'un bâtiment de génie civil.
9. Les candidats devront fournir la preuve que ces marchés ont été exécutés de manière satisfaisante (fournir les attestations de bonne exécution livrées par une entité publique ou parapublique et le PV de réception définitive ou la page de garde et la page de signature du contrat).
10. L'évaluation des offres se fera en lot unique ;
11. Les offres en trois (3) exemplaires (original plus deux copies) en langue française devront être remises **sous pli fermé** au secrétariat central de TAAZOUR au plus tard le **09/07/2025 à 11 heures 00 minute, heure locale**. La mention suivante doit être indiquée sur l'enveloppe contenant l'offre :

« À Monsieur le Responsable d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils, Travaux de construction du siège de la commune de Boulahrath ; A n'ouvrir qu'en séance de la Commission ad hoc »

La soumission des offres par voie électronique n'est pas autorisée.

Les offres remises après la date et/ou l'heure indiquées ci-dessus seront écartées et ne seront pas ouvertes.

12. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission ad 'hoc **le 09/07/2025 à 11 heures 30 minute, heure locale**. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
13. Les offres doivent avoir une **validité de soixante (60) jours à compter de la date de dépôts des offres**.
14. TAAZOUR se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente Demande de Consultation.

Vérifié par le Responsable d'appui à la commission ADHOC

**Le Secrétaire Général de TAAZOUR
Dr EL Moctar HENDE**

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur – Fraternité - Justice



**Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte
Contre l'Exclusion (TAAZOUR)**



Dossier de Consultation des Candidats

Référence de la consultation :40/ADHOC/2025

Objet : Travaux de construction d'siège de la commune de Boulahrath

Source de financement : TAAZOUR

Juin2025

Présentation

Le présent dossier de Consultation des candidats comprend :

- Pièce n° 1 : Lettre de Consultation des Candidats : Cette partie décrit les modalités de sélection du soumissionnaire en vue de la réalisation des travaux :
- Pièce n°2 : Formulaire de soumission que les soumissionnaires doivent dûment compléter et joindre à leur offre ;
- Pièce n°3: Détail Quantitatif et Estimatif (DQE), calendrier d'exécution, cahier des prescriptions techniques et Plans ;
- Pièce n°4 : Modèle de Contrat de travaux à signer par l'Autorité Contractante et l'attributaire et auquel sont annexés les documents de l'offre.

Pièce N°1 : Lettre de Consultation des Candidats

Objet : Consultation des candidats

1. Le Délégué Général de TAAZOUR, agissant au nom et pour le compte de celle-ci, vous adresse le présent Dossier de Consultation des candidats, ci-après dénommé « le Dossier », en vue de la réalisation des travaux « **de construction d'siège de la commune de Boulahrath en lot unique** », tels que spécifiés et quantifiés dans la Pièce n° 3 ;
2. Vous êtes priés de présenter votre offre technique et financière en remplissant les formulaires de soumission figurant dans la pièce 2 figurant au Dossier, complétés par les autres éléments constitutifs de votre offre en Trois (3) exemplaires (un original et 2 copies), et en déposant l'offre ainsi constituée sous plis fermé au Secrétariat de la Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte Contre l'Exclusion (TAAZOUR) adresse : Ilot K- Extension S2-232 bis, Téléphone 45 24 38 99/
36 33 23 15 Nouakchott (Mauritanie), au plus tard le **09/07/2025 à 11 heures 00 minute, heure locale**
3. La présente consultation est ouverte à l'ensemble des entrepreneurs opérant dans le domaine, afin de soumettre leurs offres conformément aux conditions précisées dans le Dossier de Consultation.
4. L'évaluation des offres se fera en lot unique ;
5. L'enveloppe fermée contenant l'offre doit porter exclusivement les mentions suivantes : « *Mr le Responsable d'appui aux commissions Ad hoc sous seuils, Offre relative aux travaux de construction du siège de la commune de Boulahrath ,* » et la mention : « *A n'ouvrir qu'en séance de la Commission ad 'hoc* ».
6. L'offre doit comprendre ce qui suit :
 - i. Une offre technique comprenant :
 - UnecopieduRegistredecommerce ;
 - Les soumissionnaires doivent fournir une copie du certificat d'identification fiscale établi par la DirectionGénéraledesimpôts(NIF) ;
 - Les formulaires inclus dans la Pièces n° 2, autres que ceux de la Lettre de soumission dûment remplis, dûment renseignés ;
 - Toute autre documentation technique que l'entrepreneur juge nécessaire d'inclure dans l'offre technique.
 - ii. Une offre financière comprenant :
 - la Lettre de Soumission établie conformément au modèle figurant dans la Pièce n° 2 ;
 - LeDétail Quantitatif et Estimatif (DQE)dûmentrempli conformémentaumodèlefigurantdanslaPièce n° 3 ;

- Une copie du projet de Marché portant la paraphe du Soumissionnaire sur toutes ses pages ; ce paraphe suppose que le soumissionnaire a bien lu le projet de Marché et qu'il n'a aucune réserve sur toutes ses dispositions.

Sous peine de rejet, les soumissionnaires présenteront les prix de leurs offres en TTC conformément aux indications de la Pièce n°2.

7. Les plis seront ouverts en séance publique de la Commission ad 'hoc le **09/07/2025 à 11 heures 30 minute, heure locale**. Les représentants des soumissionnaires qui souhaitent assister à la séance d'ouverture y sont invités.
8. Les candidats souhaitant obtenir des éclaircissements sur le présent dossier sont invités à adresser leur demande écrite à TAAZOUR, au plus tard deux (02) jours avant la date limite de dépôt mentionnée à l'article 2 ci-dessus. Les réponses aux demandes de clarification seront envoyées par mail au candidat qui a effectué la demande de clarification et aux autres candidats qui ont informé TAAZOUR de leur intention de participer à la consultation sous réserve qu'ils aient fournis leurs adresses mail.

L'évaluation des offres sera faite à huis clos par la Commission ad 'hoc sur la base de la procédure suivante qui comprend trois (3) étapes :

Étape 1 : Évaluation de la conformité de l'offre technique

La Commission Ad'hoc procédera à l'évaluation de la conformité de l'offre technique sur la base de ce qui suit :

- a) Vérification que le soumissionnaire s'est conformé aux exigences énoncées au point i. de l'article 7 ci- dessus.
- b) Vérification de la conformité de l'offre technique aux dispositions figurant dans la Pièce n° 3 du présent Dossier de consultation notamment ce qui suit :
 - a. L'exhaustivité de l'offre et la conformité du calendrier d'exécution ;
 - b. La conformité de l'offre proposée aux spécifications exigées.

Les soumissionnaires dont les offres techniques sont jugées non conformes pour l'essentiel seront écartés à ce stade.

Étape 2 : Évaluation des offres financières

La Commission Ad'hoc n'évaluera que les offres financières des soumissionnaires dont les offres techniques ont été jugées conformes pour l'essentiel.

L'évaluation financière sera effectuée suivant l'ordre chronologique qui suit :

- i) Vérification que le soumissionnaire s'est conformé aux exigences énoncées au point ii. de l'article 7 ci- dessus.
- ii) La Commission Ad'hoc rectifiera les erreurs arithmétiques comme suit :

a) S'il y a contradiction entre le prix unitaire et le prix total obtenu en multipliant le prix unitaire par les quantités correspondantes, le prix unitaire fera foi et le prix total sera corrigé ;

b) Si le total obtenu par addition ou soustraction des sous totaux n'est pas exact, les sous totaux feront foi et le total sera corrigé ;

c) S'il y a contradiction entre le prix indiqué en lettres et en chiffres, le montant en lettres fera foi.

iii) Application du rabais inconditionnel s'il est proposé dans la Lettre de soumission. L'application de ce rabais sera effectuée selon la procédure indiquée dans la Lettre de soumission. Les rabais conditionnels ne seront pas pris en compte dans l'évaluation.

iv) Conversion des offres libellées en monnaie(s) étrangère(s) (pour les besoins de l'évaluation) en Ouguiya (MRU) en utilisant le cours défini par la Banque Centrale de Mauritanie à la date limite de réception des offres.

Etape 3 : Vérification de la qualification du Soumissionnaire dont l'offre est évaluée la moins disante :

Le Soumissionnaire doit fournir la preuve d'avoir réalisé au moins un (1) marché similaire au cours des Cinq (5) dernières années au profit d'une entité publique ou parapublique. Un marché est considéré comme similaire s'il porte sur la construction ou la réhabilitation d'un bâtiment de génie civil.

Les candidats devront fournir la preuve que ces marchés ont été exécutés de manière satisfaisante (fournir les attestations de bonne exécution livrée par une entité publique ou parapublique et le PV de réception ou la page de garde et la page de signature du contrat).

Si le titulaire de l'offre évaluée la moins disante n'est pas qualifié, celui-ci sera écarté et la qualification sera vérifiée pour le Soumissionnaire dont l'offre est évaluée la deuxième moins disante (et ainsi de suite).

9. L'Ordonnateur du budget,

- i. Attribuera le contrat au soumissionnaire qui répond aux critères de qualification et dont l'offre, jugée conforme pour l'essentiel aux exigences du dossier de consultation, est évaluée la moins disante par rapport aux autres concurrents.
- ii. N'est pas tenu de donner suite au présent Dossier de Consultation.

10. Tout soumissionnaire qui n'acceptera pas la correction des erreurs arithmétiques sera écarté.

Pièce n° 2 : Formulaires de soumission

Modèle de Lettre de Soumission

Je soussigné (*nom, prénom ..., adresse complète et Numéro National d'Identité de l'entrepreneur individuel ou numéro du Registre de commerce de la société*), après avoir pris connaissance de la Demande de Consultation des candidats N°.....et des additifs éventuels N°..... :*[insérer les numéros et date d'émission de chacun des amendements]* qui a été publié par (*nom de l'Autorité Contractante*),

1. M'engage par la présente soumission, au cas où je serais retenu, à réaliser les travaux, conformément aux règles de l'art et aux spécifications énoncées dans la pièce N° 3, moyennant un montant global de ... MRU incluant l'ensemble des charges requises, les bénéfices et les impôts et taxes applicables (TTC) dans un délai de à compter de la date de notification du contrat.
2. M'engage à maintenir la validité des prix de mon offre pendant une durée de Soixante (60) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres.
3. Atteste sur l'honneur, être techniquement et financièrement apte à exécuter les travaux demandés à la satisfaction de l'Autorité Contractante et vous joins en annexe de mon offre, à titre de justificatifs :
 - i. Copies des attestations de réalisation des travaux similaires au cours des cinq (5) dernières années, délivrées par les bénéficiaires.
 - ii. le planning de réalisation des travaux tenant lieu de délai contractuel d'exécution.
4. Atteste que le montant ci-dessus n'inclut aucune Commission ou frais prévus à titre de corruption à une quelconque personne ou entité, impliquée ou non dans le processus d'attribution, de gestion ou de contrôle d'exécution des travaux objet du contrat à signer à la suite de cette offre.
5. Nous ne participons pas, en qualité de soumissionnaire à plus d'une offre dans le cadre de la présente Demande de consultation ;
6. Nous comprenons que vous n'êtes pas tenu d'accepter l'offre évaluée la moins-disante ou toute offre que vous avez pu recevoir ;
7. Nous certifions que nous avons adopté toute mesure appropriée afin d'assurer qu'aucune personne agissant pour nous ou en notre nom ne s'engage dans des pratiques de Fraude ou de Corruption.

Nom et prénom du soumissionnaire

Signature :

Formulaire de renseignements sur le Soumissionnaire

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau ne doit pas être modifié. Aucune substitution ne sera admise.]

Date : *[insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]*

Dossier de Consultation No: *[insérer le numéro du Dossier]*

1. Nom du Soumissionnaire : <i>[insérer le nom légal du Soumissionnaire]</i>
2. En cas de groupement, noms de tous les membres : <i>[insérer le nom légal de chaque membre du groupement]</i>
3. Pays où le Soumissionnaire est légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement]</i>
4. Année d'enregistrement du Soumissionnaire : <i>[insérer l'année d'enregistrement]</i>
5. Adresse officielle du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du Soumissionnaire dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du Soumissionnaire : Nom : <i>[insérer le nom du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du Soumissionnaire]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du Soumissionnaire]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du Soumissionnaire]</i>
7. Ci-joint copie des originaux ou de copies certifiées conformes des documents ci-après : <i>[marquer la (les) case(s) correspondant aux documents originaux joints]</i> ☐ Document d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme ☐ En cas de groupement, accord de groupement

Si le Soumissionnaire est un Groupement, renseignez le tableau qui suit pour chaque membre du Groupement

[Le Soumissionnaire remplit le tableau ci-dessous conformément aux instructions entre crochets. Le tableau doit être rempli par chaque membre/partenaire du groupement.]

Date insérer la date (jour, mois, année) de remise de l'offre]

Dossier de Consultation No : [insérer le numéro du Dossier]

1. Nom du Soumissionnaire : <i>[insérer le nom du Groupement]</i>
2. Nom du membre du groupement : <i>[insérer le nom légal du membre du groupement]</i>
3. Pays où le membre du groupement est légalement enregistré : <i>[insérer le nom du pays d'enregistrement du membre du groupement]</i>
4. Année d'enregistrement du membre du groupement : <i>[insérer l'année d'enregistrement du membre du groupement]</i>
5. Adresse officielle du membre du groupement dans le pays d'enregistrement : <i>[insérer l'adresse légale du membre du groupement dans le pays d'enregistrement]</i>
6. Renseignement sur le représentant dûment habilité du membre du groupement : Nom : <i>[insérer le nom du représentant du membre du groupement]</i> Adresse : <i>[insérer l'adresse du représentant du membre du groupement]</i> Téléphone/Fac-similé : <i>[insérer le no de téléphone/fac-similé du représentant du membre du groupement]</i> Adresse électronique : <i>[insérer l'adresse électronique du représentant du membre du groupement]</i>
7. Ci-joint copie des originaux ou des copies certifiées conformes des documents d'enregistrement, d'inscription ou de constitution de la firme

Pièce n° 3 : Détails Quantitatifs et Estimatifs (DQE), calendrier d'exécution, cahier des prescriptions techniques et Plans

1. Détails Quantitatifs et Estimatifs (DQE) :

LeSoumissionnaire doit renseigner les deux dernières colonnes du DQE

1- Construction d'un batiment (RDC)					
N°	DESIGNATION	U	Quantité	Prix unitaire en MRU TTC	Prix total en MRU TTC
0	TRAVAUX PREPARATOIRES				
0.1	Installation et repli de chantier	FF	1,00		
0.2	Eudes d'exécution et bureau de contrôle	FF	1,00		
I	TERRASSEMENT				
1,1	Fouille en puits	m ³	78,43		
1,2	Remblais au droit fondations	m ³	33,61		
1,3	Remblais sous dallage	m ³	41,75		
II	GROS ŒUVRE				
2.1	Bétons en Fondations				
2.1.1	Béton de propreté	m ³	4,86		
2.1.2	BA semelle isolées	m ³	5,48		
2.1.3	BA longrines	m ³	7,55		
2.1.4	BA poteaux en fondation	m ³	2,14		
2.1.5	BA dallage et renfort	m ³	17,92		
2.2	Bétons en élévation				
2.2.1	BA poteaux	m ³	6,52		
2.2.2	BA linteaux	m ³	5,08		
2.2.3	BA chainages hauts et poutres	m ³	8,45		
2.2.4	Plancher 16+4	m ²	221,00		
2.2.5	BA pour escalier	m ³	3,77		
2.2.6	BA acrotère	m ³	5,28		
2.2.7	Gargouilles préfabriqués	U	8,00		
2.3	Maçonnerie				
2.3.1	Soubassement en agglos pleins de 20	m ²	105,88		
2.3.2	Maçonnerie en élévation de 15	m ²	365,25		
2.4	Enduits				
2.4.1	Enduits lissés intérieurs y/c finitions	m ²	425,31		
2.4.2	Enduits sous plafond	m ²	221,00		
2.4.3	Enduit extérieur	m ²	325,00		
III	ÉTANCHÉITÉ				
3.1	Béton de forme de pente	m ²	221,00		

3.2	Étanchéité monocouche autoprotégée (cl. Fabricant)	m²	221,00		
3.3	Relevé d'étanchéité assorti	ml	69,33		
IV	REVÊTEMENT				
4.1	Revêtement du sol en grès-cérame	m²	221,00		
4.2	Plinthe en grès-cérame	ml	163,41		
V	MENUISERIE				
5.1	Porte Métallique Blindé (120x210)	U	1,00		
5.2	Porte Métallique Blindé (80x210)	U	1,00		
5.3	Porte Aluminium (120x210)	U	1,00		
5.4	Porte Aluminium (80x210)	U	6,00		
5.5	Porte Services (70x210)	U	2,00		
5.6	CVA (100x100) Alu	U	19,00		
5.7	CVA (50x50) Alu	U	2,00		
5.8	GM (100x100) Fer forgé	U	19,00		
5.9	GM (50x50) Fer forgé	U	2,00		
VI	PLOMBERIE ET ASSAINISSEMENT				
6.1	Alimentation en Eau				
6.1.1	Fouilles en tranchées	FF	1,00		
6.1.2	Alimentation en tuyauterie en PVC type pression de 25 y/c accessoires	FF	1,00		
6.1.3	F et P de chaise Anglaise complète yc tuyauterie d'évacuation	U	2,00		
6.1.4	FP d'un Lavabo	U	3,00		
6.2	Évacuation				
6.2.1	Evacuation en tuyauterie en PVC type évacuation de 110 y/c accessoires	FF	1,00		
6.2.2	Evacuation en tuyauterie en PVC type évacuation de 63 y/c accessoires	FF	1,00		
6.2.3	Construction des Regards	FF	5,00		
6.2.4	Construction de Fosse septique de 10 Usagers en BA	U	1,00		
6.2.5	Construction d'un puits perdu	U	1,00		
VII	ÉLECTRICITÉ				
7.1	Coffret de répartition (Fourniture et pose avec toutes sujétions)				
7.1.1	Coffret CB1 équipé et câblé	ENS	1,00		
7.2	Éclairage(F&P avec toutes sujétions)				
7.2.1	Réglette fluo. ordinaires 1x36W 1,20m	U	14,00		
7.2.2	Hublots Décoratif D200/60W .	U	6,00		
7.2.3	Projecteurs de 500 W	U	2,00		

7.3	Commandes+ Prises de courant				
7.3.1	Interrupteur ordinaire S/A	U	12,00		
7.3.2	Interrupteur ordinaire VV	U	4,00		
7.3.3	Interrupteur étanche S/A	U	2,00		
7.3.4	Combiné Dismatic 2P/20A ordinaire +boitier d'enc.	U	3,00		
7.4	Commandes+ Prises de courant				
7.4.1	Prises ordinaires 2P+T 10/16A encastrables	U	18,00		
7.5	Canalisations				
7.5.1	Tubes IC TA Diam 9	100 ml	6,00		
7.5.2	Tubes ICTA Diam 11	100 ml	5,00		
7.6	Fileries et câble				
7.6.1	Fil H07-VK 1x1.5mm ² Cu (différentes. couleurs)	100 ml	7,00		
7.6.2	Fil H07-VK 1x2.5mm ² Cu(différentes. couleurs)	100 ml	7,00		
7.6.3	Câble U 1000 R02V JVJ 4x16 mm ² Cu	ml	75,00		
7.7	TERRE				
7.7.1	Piquet de terre 2 ml	U	1,00		
7.7.2	Barrette de coupure 29 mm ² Cu	U	1,00		
7.7.3	Câble nu 29 mm ² Cu	FF	1,00		
7.8	Climatisation				
7.8.1	F et P de climatiseurs Split System complet 1,5 CV yc combiné	U	6,00		
VIII	PEINTURE				
8.1	Glycéro 80% sur murs intérieurs y/c chaulage	m ²	626,20		
8.2	Vinylique sur mur extérieur	m ²	312,00		
TOTAL DE BATIMENT en MRU TTC					

2- Construction Loge Gardien					
N°	DESIGNATION	U	Quantité	Prix unitaire en MRU TTC	Prix total en MRU TTC
I	TERRASSEMENT				
1,1	Fouilles en puits	m ³	8,37		
1,2	Remblais après ouvrages enterrés	m ³	5,73		
1,3	Remblais sous dallage de sol	m ³	2,90		
II	GROS OEUVRES				
2,1	Béton de propreté	m ³	0,49		

2,2	BA pour semelles	m ³	0,50		
2,3	BA poteaux en fondation	m ³	0,72		
2,4	BA pour longrines	m ³	1,28		
2,5	BA pour linteaux	m ³	1,00		
2,6	BA poteaux en élévation	m ³	0,28		
2,7	BA pour poutres	m ³	0,92		
2,8	Dallage de sol e = 10 cm	m ³	1,45		
2,9	Plancher 16+4	m ²	12,00		
2,10	Béton de forme de pente	m ³	1,16		
2,11	BA pour acrotères	m ³	1,45		
III	Maçonneries - enduits-chapes				
3,1	Soubassement en agglos plein de 20	m ²	21,40		
3,2	Maçonneries de 15 en élévation	m ²	59,92		
3,3	Enduits intérieurs vertical	m ²	61,84		
3,4	Enduits intérieurs horizontal	m ²	14,50		
3,5	Enduits extérieurs	m ²	48,00		
3,6	Gargouilles	U	2,00		
IV	ETANCHEITE				
4,1	Etanchéité monoicouche	m ²	14,50		
4,2	Relevé d'étanchéité	ml	16,00		
V	REVÊTEMENT				
5,1	Revêtement du sol en grès-cérame	m ²	14,50		
5,2	Plinthe en grès-cérame	ml	18,10		
VI	MENUISERIE				
6,1	Portes Alu PP1 (80x210)	U	1,00		
6,2	Chassis vitré CV (100x100)	U	2,00		
6,3	Grille de protection métallique GM1 (100x100)	U	2,00		
VII	ELECTRICITE				
7,1	Coffret général de répartition	U	1,00		
7,2	Circuit de terre	Ens	1,00		
7,3	Fil souple 3x1.5 mm ²	FF	1,00		
7,4	Fil souple 3x2.5 mm ²	FF	1,00		
7,5	Câble d'alimentation 3x6 mm ²	FF	1,00		
7,6	Tube ICTA diam 11	FF	1,00		
7,7	Interrupteur simple allumage	FF	1,00		
7,8	Réglette fluorescente 1x36wx1,20m	FF	1,00		
7,9	Prises 2P+T	FF	2,00		
VIII	PEINTURE				
8,1	Glycéro 80% sur murs intérieurs y/c chaulage	m ²	62,50		
8,2	Vinylique sur mur extérieur	m ²	48,00		
TOTAL LOGE GARDIEN en MRU TTC					

3- Construction Toilette Exterieur					
N°	DESIGNATION	U	Quantité	Prix unitaire en MRU TTC	Prix total en MRU TTC
I	TERRASSEMENT				
I.1	Implantation	FF	1		
I.2	Fouilles en plain masse	m ³	2,46		
I.3	Remblai sous dallage	m ³	1,77		
II	GROS ŒUVRE				
II.1	FONDATIONS				
II.1.1	Béton de propreté dosé à 150 kg/m3	m ³	0,25		
II.1.2	Béton Semelles Isolé dosé à 350kg/m3	m ³	0,64		
II.1.3	Béton Poteaux soubassement	m ³	0,18		
II.1.4	Béton armé dosé à 350kg/m3 pour chainage soubassement	m ³	0,77		
II.2	Maçonneries en Agglo pleine :				
II.2.1	Agglo pleine de 20 x 20 x 40	m ²	4,82		
II.2.4	Béton de forme dosé à 250kg/m3 (ép= 8 cm)	m ³	0,45		
II.3	Maçonneries en Agglos creux				
II.3.1	Maçonnerie Agglos creux de 20x20x40	m ²	11,06		
II.3.2	Béton armé dosé à 350kg/m3 pour poteaux	m ³	0,72		
II.3.3	Béton armé dosé à 350kg/m3 pour chainage linteaux	m ³	0,18		
II.3.4	Plancher 16+4	m ²	5,29		
II.3.5	Enduits sur mur intérieur	m ²	22,5		
II.3.6	Enduit sur mur extérieur	m ²	24,1		
II.3.7	Enduit sous plafond	m ²	5,3		
III	Etanchéité				
III.1.1	Etanchéité sur terrasse en monocouche type SP4 mm	m ²	5,29		
III.1.2	Rélevé d'étanchéité	ml	3,11		
IV	Revetements				
IV.1	Revêtement du sol en grès-cérame 33x33	m ²	5,29		
IV.2	Plinthe assortie au carrelage de sol	ml	7,2		
IV.3	Faïence 15x15 h=2,10m	m ²	12		
V	MENUSERIES METALLIQUES				
V.1	F/P de Porte métallique pleine de 0,9 cm x2,15 m sur une cadre métallique	U	1		
V.2	CVA (50x50) Alu	U	1		
V.3	GM (50x50) Fer forgé	U	1		
VI	ELECTRICITE				

VI.1	Hublot rond diam 200 mm	U	2		
VI.2	Interrupteur simple étanche	U	2		
VI.3	Prise étanche 2 + P +T / 16 A	U	2		
VI.4	Tube ICD diam 9	ml	12		
VI.5	Fils H07- VU 3 x 1,5 mm² CU (différentes couleurs)	ml	12		
VI.6	Fils H07- VU 3 x 2,5 mm² CU (différentes couleurs)	ml	12		
VII	PEINTURES				
VII.1	Peinture à huile appliquée sur les murs intérieurs	m²	22		
VII.2	Peinture à eau façades extérieures	m²	24		
VIII	PLOMBERIES SANITAIRES ET AUTRES				
VIII.1	F/P de PVC 110 pour tuyauterie d'aération de la fosse	FF	1		
VIII.2	Lave mains Roca	FF	1		
VIII.10	Regard de visite 50 x 50 cm	U	2		
VIII.11	Réalisation d'une fosse septique en B.A	U	1		
VIII.12	Réalisation du puisard	m³	FF		
TOTAL TOILETTE EXTERIEURE en MRU TTC					

4- Construction d'un Mur de Clôture (100 m.l) + Entrée					
N°	DESIGNATION	U	Quantité	Prix unitaire en MRU TTC	Prix total en MRU TTC
I	TERRASSEMENT				
1,1	Fouille en puits	m³	8,31		
1,2	Remblais au droit fondations	m³	2,79		
II	GROS ŒUVRE				
2.1	Bétons en Fondations				
2.1.1	Béton de propreté	m³	2,64		
2.1.2	B .A. pour semelles isolées	m³	2,15		
2.1.3	B.A Longrines	m³	4,25		
2.1.4	B.A Poteaux en soubassement	m³	1,79		
2.2	Bétons en elevation				
2.2.1	B.A Poteaux en élévation	m³	7,35		
2.2.2	B.A. Chaînage Couronnement	m³	2,38		

2.3	Maçonnerie				
2.3.1	Maçonnerie pleine de 15 pour soubassement	m²	36,00		
2.3.2	Maçonnerie creux de 15 en élévation	m²	184,00		
2.4	Enduits				
2.4.1	Enduit int. Et ext.	m²	625		
III	MENUISERIE				
3.1	Porte PM porte métallique pleine 280x220	U	1,00		
3.2	Porte PM1 porte métallique pleine 1.4x220	U	1,00		
IV	PEINTURE				
4.1	Peinture Vinylique Extérieure et Intérieure	m²	625		
TOTAL MUR DE CLOTURE en MRU TTC					

N°	RECAPITULATIF	Nbre	Prix unitaire en MRU TTC	Prix total en MRU TTC
1	BATIMENT PRINCIPALE	1		
2	LOGE GARDIEN	1		
3	TOILETTE EXTERIEURE	1		
4	MUR DE CLOTURE	1		
TOTAL GENERAL en MRU/TTC				

2. Calendrier d'exécution :

Il faut renseigner la colonne relative au délai d'exécution proposé

Désignation	Délai d'exécution proposé	Délai d'exécution maximum autorisé à compter de la notification du marché
Travaux de construction dusiège de la commune de Boulahrath		Cinq (5) mois

3. Cahier des prescriptions techniques :

4. **Plans :**

Pièce n° 4 : Projet de contrat

(Entête de l'Autorité Contractante)

CONTRAT DE TRAVAUX

Contrat n° /2025

MODE DE SELECTION : Consultation simplifiée

OBJET :

ATTRIBUTAIRE :(indiquer le nom et l'adresse de l'Entrepreneur)

MONTANT :(indiquer le montant en toutes lettres et en chiffres TTC)

DELAIS D'EXECUTION:.....(indiquer le délai proposé dans l'offre)

FINANCEMENT : TAAZOUR

Date de signature du contrat :.....(Indiquer la date de signature du contrat par les deux parties)

Date de notification :(indiquer la date de notification du contrat à l'Entrepreneur)

Visa de l'Ordonnateur

Contrat de Travaux

ENTRE-LES SOUSSIGNES

(Nom de l'Autorité Contractante) dont le siège social est à (adresse de l'autorité contractante), représentée par M. (Nom et prénom du signataire), dûment habilité en sa qualité de (indiquer la qualité du signataire au sein de l'Autorité Contractante).

Ci-après dénommée « L'AUTORITE CONTRACTANTE »

D'UNE PART et

(Nom de l'attributaire), dont le siège est à (adresse complète : adresse géographique et numéro de téléphone, e-mail) représenté par M. (Nom et prénom du signataire), dûment habilité en sa qualité de (indiquer la qualité du signataire).

Ci-après dénommé « l'Entrepreneur »

D'AUTRE PART

IL A ÉTÉ PRÉALABLEMENT EXPOSÉ CE QUI SUIT :

Vu l'expression de besoins de l'Autorité Contractante figurant dans le dossier de consultation et les conditions y relatives.

Vu l'offre du soumissionnaire (Nom, adresse et Numéro d'identification national du soumissionnaire individuel retenu ou du Numéro du Registre de Commerce pour une entreprise), figurant dans la lettre de soumission.

Vu la proposition d'attribution figurant dans le Rapport d'évaluation des offres par la Commission Ad hoc en date de

Vu la décision d'attribution de TAAZOUR à la Société en date du ... (jour, mois, année).

IL A ÉTÉ ENSUITE CONVENU ET ARRÊTÉ DE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DU CONTRAT

Le présent Contrat (ci-après le « Contrat ») a pour objet l'exécution des travaux de.....tels que spécifiés Détail Quantitatif et Estimatif (DQE) et les pièces qui le complètent.

ARTICLE 2 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU CONTRAT

Les pièces contractuelles sont les suivantes :

- 1. Le présent Contrat ;*
- 2. Les plans et les spécifications techniques*
- 3. La lettre de soumission ;*
- 4. Le Détail Quantitatif Estimatif (DQE)*
- 5. Le Calendrier (planning) des travaux*
- 6. (Autres pièces à indiquer s'il y a lieu)*

En cas de divergence entre les pièces constitutives du contrat, ces pièces prévaudront dans l'ordre où elles sont énumérées ci-dessus.

ARTICLE 3 : MONTANT DU CONTRAT

Le montant du contrat est deToutes Taxes Comprises (TTC).

ARTICLE 4– MODALITES DE PAIEMENT -FACTURATION

Les paiements seront effectués selon les modalités suivantes

- 10% (dix pour cent) du montant du contrat à titre d'avance , après notification du contrat et entreposage sur le chantier, des matériels et outillages reconnus suffisants pour le démarrage des travaux, ainsi que les fournitures et matériaux équivalant au montant de l'acompte, sur présentation d'une demande d'acompte accompagnée d'un certificat délivré par le contrôleur des travaux attestant la présence sur le site des travaux, des matériels, fournitures et matériaux sus cités, avec un engagement écrit de l'Entrepreneur à utiliser lesdits fournitures et matériaux exclusivement pour les besoins du chantier, sous peine de résiliation du contrat par l'Autorité Contractante et ce sans préjudice de toute autre action que celle-ci peut engager pour se faire restituer le montant de l'acompte;
- **80% (quatre-vingt pour cent)** du montant du contrat sous forme d'acomptes mensuels au fur et à mesure de l'avancement des travaux sur présentation des attachements certifiés par le contrôleur des travaux ;
- **5% (cinq pour cent)**, du montant du contrat seront versés à la signature du procès-verbal de la réception provisoire des travaux par les membres désignés au point 7 ci-dessous ;
- **5% (cinq pour cent)**, à la signature du procès-verbal de la réception définitive des travaux.

Les paiements seront effectués par virement au compte N°ouvert au nom de l'Entrepreneur à..... (Nom de la Banque) ou par chèque établi au nom de l'entrepreneur.

ARTICLE 5 - DELAI D'EXECUTION

Le délai d'exécution des travaux est fixé (indiquer la durée en jours, semaines ou mois) à compter de la date de la notification du présent contrat.

ARTICLE 6– OPERATIONS PREALABLES A LA RECEPTIONS PROVISOIRE

A la fin des travaux, le Bureau chargé du suivi des travaux (ou l'ingénieur chargé du suivi des travaux s'il n'y a pas de Bureau chargé du suivi des travaux) établit avec l'Entrepreneur un Procès-verbal des opérations préalables à la réception provisoire. Ce Procès-verbal doit comprendre ce qui suit :

- a) la reconnaissance des ouvrages exécutés ;
- b) la reconnaissance de la réalisation des essais et/ou des épreuves prévus au contrat ;

- c) la constatation éventuelle de l'inexécution des prestations prévues au contrat ;
- d) la constatation éventuelle d'imperfections ou malfaçons ;
- f) les constatations relatives à l'achèvement global des travaux sauf les réserves jugées mineures dont la liste doit être annexée au Procès-verbal ;

Ces opérations font l'objet d'un procès-verbal appelé « **Procès-verbal des opérations préalables à la réception provisoire** » signé par le Bureau chargé du suivi des travaux (ou l'ingénieur chargé du suivi des travaux s'il n'y a pas de Bureau chargé du suivi des travaux) et par l'Entrepreneur. Ce Procès-verbal ne sera pas signé tant qu'il y a une seule réserve majeure sur les travaux.

ARTICLE 7 : RECEPTION PROVISOIRE

Après la signature du « **Procès-verbal des opérations préalables à la réception provisoire** » par le Bureau chargé du suivi des travaux (ou l'ingénieur chargé du suivi des travaux s'il n'y a pas de Bureau chargé du suivi des travaux) et par l'Entrepreneur, la réception provisoire des travaux est prononcée par une Commission de *L'AUTORITE CONTRACTANTE en présence du représentant de l'Entrepreneur*. Cette Commission est composée comme suit :

-Président,
- , membre,
- , membre,
- , membre,

S'il y a des réserves mineures, la liste desdites réserves mineures sera annexée au Procès-verbal de la Commission chargée de la réception provisoire des travaux. Pour chaque réserve, une date limite sera indiquée pour la levée de la réserve.

ARTICLE 8 : RECEPTION DEFINITIVE

La réception définitive est prononcée un (1) an après la date du procès-verbal de la réception provisoire. La réception définitive ne doit pas être prononcée tant qu'il y a une réserve mineure non levée.

La réception définitive est prononcée par la Commission citée

ARTICLE 9 :LITIGE

En cas de litige, les parties s'engagent à régler les différents nés de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat à l'amiable.

A défaut, le litige sera porté devant les tribunaux compétents en Mauritanie.

ARTICLE 10 : PENALITE DE RETARD

Le non-respect du délai d'exécution des travaux par l'Entrepreneur, tel qu'énoncé dans la Pièce 3, entraînera l'application de pénalités de retard par l'Autorité contractante. Le montant de ces pénalités sera de 1/1000ème du contrat par jour calendaire de retard, sans que le total n'excède

10% du montant du contrat. Une fois ce plafond atteint, l'Autorité contractante se réserve le droit de résilier le Marché, sans préjudice des autres recours contractuels.

ARTICLE 11 : DROIT APPLICABLE

Le contrat est soumis au droit mauritanien.

ARTICLE 12 – ENTREE EN VIGUEUR ET DUREE

Le contrat entre en vigueur à la date de sa notification.

Il est précisé que, par la signature du présent contrat, le soumissionnaire déclare avoir pris connaissance des clauses d'interdiction des manœuvres frauduleuses, collusoires et de corruption telles que définies ci-dessous, et s'engage expressément à les respecter.¹

<i>Fait àleet ont signé :</i>	
<i>Le signataire au nom de l'Autorité Contractante</i>	<i>L'Entrepreneur</i>
<i>Signature</i>	<i>Signature</i>

(Précédée de la mention manuscrite « lu et accepté »).

NB : Les indications en italique ont pour objet d'aider à remplir le dossier et doivent être par conséquent supprimées lors de la rédaction des dossiers d'appel à la concurrence

¹Dans le cadre de ses contrats, (nom de l'Autorité Contractante) et ses bailleurs de fonds et donateurs ont pour principe d'exiger des contractants, le respect des normes d'éthique les plus strictes lors de la sélection des fournisseurs et de l'exécution des contrats. En vertu de ce principe, (nom de l'Autorité Contractante), est considéré coupable de « corruption » quiconque offre, donne, sollicite ou accepte, directement ou indirectement, un quelconque avantage en vue d'influer indûment sur l'action d'une autre personne ou entité ;

- Se livre à des « manœuvres frauduleuses » quiconque agit, ou dénature des faits, délibérément ou par imprudence intentionnelle, ou tente d'induire en erreur une personne ou une entité afin d'en retirer un avantage financier ou de toute autre nature, ou se dérober à une obligation ;

- Se livrent à des « manœuvres collusoires » les personnes ou entités qui s'entendent afin d'atteindre un objectif illicite, notamment en influant indûment sur l'action d'autres personnes ou entités ;

Aux fins des clauses ci-dessus, le terme « une autre personne ou entité », fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un contrat (nom de l'Autorité Contractante). Dans ce contexte, ce terme inclut le personnel des bailleurs de fonds et donateurs et les employés d'autres organisations qui prennent des décisions relatives à la passation de contrats publics ou les examinent.

Aux fins de la présente clause, le terme « personne ou entité » fait référence à un agent public agissant dans le cadre de l'attribution ou de l'exécution d'un contrat ; les termes « avantage » et « obligation » se réfèrent au processus d'attribution ou à l'exécution du contrat, et le terme « agit » se réfère à toute action ou omission destinée à influencer sur l'attribution du contrat ou son exécution.

Aux fins de la présente clause, le terme « personnes ou entités » fait référence à toute personne ou entité qui participe au processus d'attribution des contrats, soit en tant que potentiels attributaire, soit en tant qu'agent public, et entreprend d'établir le montant des offres à un niveau artificiel et non compétitif.

Aux fins de la présente clause, le terme « personne » fait référence à toute personne qui participe au processus d'attribution des contrats publics ou à leur exécution.

